



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE REPRISES « WHATCHA BOP »

1. ORGANISATEUR

Le Concours de Reprises « Whatcha Bop » (le « Concours ») est organisé par Yamaha Canada Music Ltd. (« Yamaha »), situé au 135, avenue Milner, Toronto, ON M1S3R1, au Canada.

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert aux résidents du Canada âgés de 13 ans et plus. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou tuteur pour participer au Concours et pour réclamer tout prix gagné. Les participants du Québec devront peut-être répondre à une question d'habileté pour pouvoir réclamer leur prix.

3. PÉRIODE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours commence le 6 janvier 2025 et se termine le 28 février 2025 à 23 h 59 HNE (la « Période de Participation »). Les soumissions reçues en dehors de la Période de Participation ne seront pas admissibles.

4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer :

- Les participants doivent créer et partager une reprise de n'importe quelle chanson parmi les plus populaires sur les réseaux sociaux. La reprise peut être sous forme de vidéo ou d'audio, et peut être une performance en direct ou un enregistrement en studio.
- Les participations doivent refléter la vision de Yamaha qui encourage les gens à « faire des vagues » et peuvent inclure le mot-clic #WhatchaBop et @YamahaCanada pour plus de visibilité (optionnel).
- Chaque participant peut soumettre une seule participation, qui doit être publiée publiquement sur Instagram et/ou TikTok pendant la Période de Participation.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'équipe créative de Yamaha Canada Music évaluera les soumissions en fonction de la créativité, de l'habileté musicale, de l'engagement et de l'alignement avec la vision de Yamaha d'inspirer les gens à travers la musique.

6. PRIX

- Les 15 meilleures participations sélectionnées par l'équipe créative de Yamaha recevront chacune un instrument Yamaha.
- Les gagnants pourront choisir leur instrument parmi une sélection de guitares et de claviers Yamaha.
- De plus, chaque gagnant recevra un deuxième instrument Yamaha à offrir à son abonné le plus engagé. La méthode pour déterminer l'abonné le plus engagé est laissée à la discrétion du participant, sous réserve des restrictions précisées par Yamaha.
- Les prix ne sont pas transférables et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ou d'autres articles. Yamaha se réserve le droit de remplacer les prix par des articles de valeur égale ou supérieure en cas de problèmes de disponibilité.

7. NOTIFICATION DES GAGNANTS

- Les gagnants seront avisés par message direct sur Instagram ou TikTok dans les 10 jours suivant la fin du Concours. Les participants seront responsables de contacter leurs abonnés choisis pour la distribution des prix.



- Les participants du Québec devront répondre correctement à une question d'habileté mathématique pour pouvoir réclamer leur prix.

8. DROITS D'UTILISATION DU CONTENU

- En participant, les participants accordent à Yamaha une licence gratuite, perpétuelle, irrévocable et non exclusive pour utiliser, reproduire, modifier, publier et afficher leur contenu soumis dans le cadre des activités marketing et promotionnelles de Yamaha.
- Yamaha pourra utiliser les participations gagnantes sur divers canaux médiatiques, y compris les réseaux sociaux, les sites web et le matériel promotionnel, avec mention du créateur.

9. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Les participants acceptent que tout renseignement personnel recueilli durant le Concours puisse être utilisé par Yamaha pour administrer le Concours et distribuer les prix. Les renseignements personnels ne seront pas partagés avec des tiers sans consentement, sauf si cela est nécessaire pour la distribution des prix.
- Pour les participants de moins de 18 ans, le consentement parental ou du tuteur sera requis pour recueillir ou utiliser tout renseignement personnel aux fins du Concours.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Yamaha n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard d'opération ou problème de transmission durant le Concours. Yamaha se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours en cas de difficultés techniques ou d'autres circonstances imprévues.

11. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En participant, les participants (et leurs parents ou tuteurs, si le participant est mineur) acceptent de se conformer à ce Règlement et reconnaissent que les décisions de Yamaha concernant tous les aspects du Concours sont finales.